

**INTERVENTION DU DÉPARTEMENT
DANS LE DOMAINE SCOLAIRE : IMPLANTATION DES RUCHES**

**Cinquième commission : Affaires
scolaires et Enseignement supérieur**

**COMMISSION PERMANENTE
du 20 juin 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-06-20-93**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 20 juin 2025 à 11h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant la délibération n° 605 de l'Assemblée Départementale du 20 décembre 2018 approuvant les principes du plan pluriannuel d'investissements des collèges « Plan Aliénor – Collège de toutes les réussites » et, en particulier, l'engagement significatif en faveur du développement durable inscrit dans ce plan,

Considérant la délibération n° 603 de l'Assemblée Départementale du 19 décembre 2019 approuvant le dispositif d'implantation de ruches au titre du « Plan Aliénor- Collège de toutes les réussites » adopté en décembre 2018,

Considérant la délibération n° 501 de l'Assemblée Départementale du 10 avril 2025 approuvant la poursuite de ce dispositif,

Considérant les crédits inscrits de 35 000 € destinés à faire face à ces dépenses,

Considérant que 14 collèges remplissent les conditions de poursuite du programme et que l'aide départementale est alors plafonnée à 1 500 € par collège,

Considérant la délibération de la Commission Permanente du 24 février 2023 accordant une subvention plafonnée à 2 500 € au collège « Fabre d'Eglantine » à La Rochelle,

Considérant le retrait temporaire du collège « Fabre d'Eglantine » du dispositif,

Considérant l'avis favorable de la 5^{ème} Commission du 6 juin 2025,

DECIDE :

1°) d'accorder les subventions destinées à conduire des actions de sensibilisation à la biodiversité aux 14 collèges suivants,

| Canton | Commune | Bénéficiaire | Plafond de la subvention accordée |
|---------------------|----------------------------|-------------------------------|--|
| Marennes | Marennes – Hiers - Brouage | Collège « Jean Hay » | 1 500 € |
| Les Trois Monts | Montendre | Collège « Samuel Dumenieu » | 1 500 € |
| Les Trois Monts | Montguyon | Collège « de la Tour » | 1 500 € |
| Rochefort | Rochefort | Collège « La Fayette » | 1 500 € |
| La Rochelle 3 | La Rochelle | Collège « Beauregard » | 1 500 € |
| Lagord | La Rochelle | Collège « Jean Guiton » | 1 500 € |
| La Rochelle 2 | La Rochelle | Collège « Samuel de Missy » | 1500 € |
| Saint-Jean d'Angély | Saint-Jean d'Angély | Collège « Georges Texier » | 1500 € |
| Ile de Ré | Saint Martin-de-Ré | Collège « Les Salières » | 1 500 € |
| Saint-Jean d'Angély | Saint-Savinien | Collège « Robert Cellierier » | 1 500 € |
| Saintes | Saintes | Collège « Agrippa d'Aubigné » | 1 500 € |
| Thénac | Saintes | Collège « Edgar Quinet » | 1 500 € |
| Saint-Jean d'Angély | Tonnay-Boutonne | Collège « Marcel Pagnol » | 1 500 € |
| La Tremblade | La Tremblade | Collège « Fernand Garandean » | 1 500 € |
| 21 000 € | | | |

2°) de libérer les sommes dues en une seule fois sur présentation des factures acquittées et dans la limite du plafond accordé au collège,

3°) d'annuler la subvention accordée au collège « Fabre d'Eglantine » à La Rochelle.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ